



Demande d'octroi d'aide financière prévues par la loi sur la médiation du 27 janvier 2023

Formulaire à retourner au bureau de la médiation, case postale 3966, 1211 Genève 3
ou à mediation@justice.ge.ch.

A remplir par la ou les personnes requérantes

Personne 1

Nom et prénom(s): Sexe: M F

Date de naissance: Nationalité:

Domicile actuel (chez): N° de portable:

Rue et n°: Tél. privé:

N° postal et localité: E-mail:

Personne 2

Nom et prénom(s): Sexe: M F

Date de naissance: Nationalité:

Domicile actuel (chez): N° de portable:

Rue et n°: Tél. privé:

N° postal et localité: E-mail:

Personne 3

Nom et prénom(s): Sexe: M F

Date de naissance: Nationalité:

Domicile actuel (chez): N° de portable:

Rue et n°: Tél. privé:

N° postal et localité: E-mail:

Personne 4

Nom et prénom(s): Sexe: M F

Date de naissance: Nationalité:

Domicile actuel (chez): N° de portable:

Rue et n°: Tél. privé:

N° postal et localité: E-mail:

Brève description du conflit et rattachement avec Genève (art. 19 al. 2 let. c LMédiation)

Eventuelle référence de procédure judiciaire (portant sur le même conflit)

Demande de prise en charge d'une co-médiation (art. 20 LMédiation)

Oui Non

Demande de prise en charge partielle des honoraires des avocates et des avocats (max. 2,5 h, art. 21 LMédiation)

Oui Non

Par leur signature et si une référence de procédure judiciaire est communiquée, les personnes requérantes autorisent le bureau de la médiation à indiquer à la juridiction concernée qu'elles sont entrées en médiation.

En signant le présent formulaire, les personnes ci-dessous attestent que les conditions fixées par la loi sur la médiation, du 17 janvier 2023 (LMédiation – E 6 25), sont remplies, et qu'elles ont la volonté réciproque et concordante de résoudre leur conflit par la médiation. Elles sont rendues attentives au fait que la médiatrice ou le médiateur assermenté est autorisé à communiquer au bureau de la médiation des informations sur l'état d'avancement de la médiation, à l'exclusion de son contenu (art. 10 LMédiation et 32 à 34 du règlement relatif aux médiatrices et médiateurs assermentés, du 10 mai 2023).

Personne 1

Lieu et date: Signature:

Personne 2

Lieu et date: Signature:

Personne 3

Lieu et date: Signature:

Personne 4

Lieu et date: Signature:

Annexe : accord d'entrée en médiation